



# ATELIER DE LA PRÉVENTION LES PRODUITS CHIMIQUES

05 DÉCEMBRE 2024



# INTRODUCTION



Jérémy CAZORLA

*Préventeur*

*Centre de Gestion de la  
Marne*



Emmanuel CHEF

*Préventeur*

*Centre de Gestion de  
la Marne*



Caroline NOCUN

*Ergonome*

*Centre de Gestion de  
la Marne*

# Plan

1. Introduction
2. Démarche de prévention du risque chimique
3. Les agents chimiques dangereux
4. Les risques pour la santé
5. Les mauvaises pratiques et mesures de prévention
6. Les règles d'hygiène
7. C'est à vous !



# 1. Introduction

De nombreux agents des collectivités territoriales utilisent quotidiennement des substances et mélanges dangereux dans le cadre de leurs activités professionnelles. Ils ne disposent pas toujours du minimum d'information nécessaire pour les manipuler en toute sécurité. Cette méconnaissance peut avoir de graves conséquences pour ces agents, mais également pour leurs collègues, les usagers et l'environnement.

Les statistiques d'accidentologie enseignent que le risque chimique impacte fortement les collectivités territoriales. Un arrêt de travail consécutif à un accident impliquant des substances chimiques dure en moyenne 18 jours. *(Source Sofaxis Agents CNRACL - Exercice 2009)*

# Quelques idées reçues

- Si ces produits sont dans le commerce c'est qu'ils ne sont pas dangereux
- Faux : La plupart des produits dangereux ne sont pas interdits à la vente

## Quelques idées reçues

- Cela fait 20 ans que j'utilise le même produit et je ne suis pas malade
- Attention ! Certaines maladies professionnelles dues à un produit chimique peuvent apparaître jusqu'à 40 ans après l'exposition

# Quelques idées reçues

- C'est un produit naturel, donc ce n'est pas dangereux
- **Faux ! De nombreux produits naturels sont dangereux**



## Quelques idées reçues

- De toute façon, avec tous les produits que j'ai déjà manipulés, ça ne sert à rien de me protéger
- **Faux ! Se protéger aujourd'hui peut encore éviter la survenue d'une maladie**

# Quelques idées reçues

- Je ne manipule des produits dangereux que de temps en temps, donc ce n'est pas grave
- Faux ! Une exposition même occasionnelle peut avoir de graves conséquences

# Quelques idées reçues

- Un produit chimique qui sent bon n'est pas dangereux
- Ca ne sent pas donc je suis en sécurité
- **Faux ! Il n'y a aucun lien entre l'odeur d'un produit chimique et sa toxicité**

## 2. Démarche de prévention du risque chimique

- *Qu'est ce qu'une démarche de prévention du risque chimique ?*
- *Comment limiter le risque ?*

# Les situations dangereuses



Risque



**DOMMAGE**

# La réglementation

Le Code du Travail pose les fondements de la maîtrise du risque chimique. Les dispositions vont de la fabrication des produits et leur mise sur le marché jusqu'à la prévention des risques liés à leur utilisation :

- Définitions (Art. R.4412-1 à 4)
- Dispositions applicables aux agents chimiques dangereux (Art. R.4412-5 à R.4412-58)
- Dispositions applicables aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (Art R.4412-59 à R.4412-93).
- Dispositions spécifiques concernent l'amiante et certains autres agents chimiques dangereux (Art. R.4412-94 à R.4412-164).

## Mise en œuvre de la démarche d'évaluation du risque chimique :

Conformément à la réglementation, la démarche de prévention du risque chimique repose sur une évaluation des risques consistant à les identifier et les classer selon une échelle de priorité explicite pour tous à partir de laquelle sera élaboré un plan d'actions.

### 1<sup>ère</sup> étape : Identification des produits utilisés :

- **Réaliser un état des lieux de l'existant**
- **Centraliser les sources d'information utiles sur les produits recensés** : La lecture de l'étiquette et de la Fiche de Données de Sécurité sont les principales sources d'information sur les produits.

- **Recenser les produits sur le terrain**

Un tableau d'inventaire permet de lister l'ensemble des produits et de recueillir des informations (nom commercial du produit, nom du fabricant et/ou fournisseur, le type de conditionnement (en fût, en bidon, en cuve...), la quantité maximum stockée, l'état physique (gaz, liquide, poudre, solide), ...

## 2<sup>ème</sup> étape : Repérage des dangers :

- **Identifier les dangers** : L'identification des propriétés dangereuses des produits recensés repose sur l'exploitation et le croisement des différentes sources d'information.

La première source d'information est **l'étiquette** apposée sur le contenant. Les informations sur les dangers à relever sur le document d'inventaire sont :

- Symboles et les indications de danger
- Phrases de risque R
- Pictogrammes de danger
- Mentions d'avertissement
- Mentions de danger

L'étude des **Fiches de Données Sécurité** : viendra renforcer le niveau d'information notamment si l'étiquette ne comporte pas de phrases de risque/ mentions de danger, la fiche de Données de Sécurité du produit doit contenir les phrases de risques/mentions de danger des composants (rubrique 3).

## 2<sup>ème</sup> étape : Repérage des dangers (suite) :

- **Évaluer les niveaux de danger : dangerosité et maîtrise** L'évaluation du niveau de danger d'un produit est fonction de son degré de dangerosité mais également des mesures mises en place pour réduire le danger.

### NIVEAU DE DANGER

Lorsque le produit possède plusieurs phrases de risque, c'est la classe de danger la plus élevée qui est sélectionnée. En l'absence de phrases de risque (et de pictogramme) sur un produit étiqueté, le niveau de dangerosité sera coté 1.

cotation	1 MINEUR	4 SIGNIFICATIF	7 CRITIQUE	10 VITAL
<b>Relatif aux dangers physiques</b>		R7 H204 R8 H221 R10 H223 R14 H226 R18 H228	R2 H203 R5 H205 R6 H225 R9 H240 R11 H241 R16 H242 R19 H251 R30 H252 R44 H271 H280	R1 H200 R3 H201 R12 H202 R14/15 H220 R15 H222 R17 H224 H250 H260
<b>Relatif aux dangers pour la santé</b>	R42 R43 R66 H317 H334	R20 H302 R21 H312 R22 H315 R33 H319 R36 H332 R37 H335 R38 H336 R48/20/21/22 H371 R67 H373 R68/20/21/22	R23 H301 R24 H304 R25 H311 R29 H314 R31 H318 R34, R35 H331 R40 H341 R41 H351 R48 H361 R48/23/24/25 H362 R62 H372 R63 R64 R65 R68	R26 H300 R27 H310 R28 H330 R32 H340 R39 H350 R39/23/24/25 H360 R39/26/27/28 H370 R45 R46 R49 R60 R61

Produits CMR

## NIVEAU DE MAÎTRISE DES DANGERS

cotation	1 TRÈS BONNE	4 BONNE	7 INSUFFISANTE	10 NULLE
maîtrise du danger	Risque isolé (protections collectives, procédés adaptés)	Personne protégée (protection individuelle)	Risque signalé (information, consignes)	Aucune maîtrise

### 3<sup>ème</sup> étape : Analyse des conditions d'exposition :

- **Évaluer les niveaux d'exposition : fréquence et durée :** Cette étape consiste à caractériser l'exposition aux produits chimiques, c'est-à-dire à définir le degré d'exposition au moyen de l'échelle de niveau déjà utilisée pour évaluer la dangerosité des produits. Deux facteurs d'exposition sont proposés pour l'évaluation de l'exposition : la fréquence et la durée.

#### NIVEAUX D'EXPOSITION

Fréquence d'exposition au danger				
cotation	1 OCCASIONNELLE	4 INTERMITTENTE	7 FRÉQUENTE	10 PERMANENTE
fréquence	Quelques fois par an	Quelques fois par mois	Quelques fois par semaine	Quelques fois par jour

Durée d'exposition au danger				
cotation	1 PONCTUELLE	4 COURTE	7 PROLONGÉE	10 LONGUE
durée	Moins de 15 min	15 min à 1h	1h à 4h	Plus de 4h

## 4<sup>ème</sup> étape : Évaluation des niveaux de risques et hiérarchisation :

L'évaluation des niveaux de risques pour la santé et la sécurité des agents consiste à croiser les niveaux de dangerosité et d'exposition définis précédemment.

Niveau d'exposition des agents (D x F)	70- 100	Green	Red	Red	Red	Red
	40- 49	Green	Yellow	Yellow	Yellow	Red
	16- 28	Green	Green	Green	Yellow	Red
	7- 10	Green	Green	Green	Yellow	Red
	1-4	Green	Green	Green	Green	Red
		1-4	7- 10	16- 28	40- 49	70- 100
		Niveau de danger (G x M)				

Priorité 1	Améliorer en priorité
Priorité 2	Améliorer dans un second temps
Priorité 3	Pas d'amélioration à apporter dans un premier temps

## 5<sup>ème</sup> étape : Élaboration du plan d'actions :

L'évaluation des risques a pour objectif de mettre en place un plan d'actions de prévention et de rechercher les solutions à mettre en œuvre pour réduire les risques identifiés, en privilégiant les risques prioritaires.

Au-delà de l'ordre de priorité établi en fonction de l'importance des risques évalués, les priorités d'actions résultent également d'une prise en compte :

- de la réglementation,
- du degré d'acceptation par les agents,
- de l'efficacité, de la fiabilité et de la stabilité dans le temps des actions proposées,
- de la facilité, du coût et du délai de réalisation des actions,
- du non déplacement du risque.

Les mesures et moyens de prévention envisageables pour tendre vers la maîtrise du risque sont développés ci-dessous. Toutefois, les rubriques de la FDS du produit donnent des informations sur les mesures de gestion du risque à adopter. Les conseils de prudence renseignés sur l'étiquette doivent également être pris en compte.

# GRANDES LIGNES D'UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES RISQUES CHIMIQUES

**1** Évaluer les risques

**2** Supprimer si possible les risques

**3** Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou ce qui l'est moins (qu'il s'agisse de produits ou de procédés)

**4** Réduire les risques en privilégiant les mesures de protection collective (système clos, mécanisation, encoffrement, ventilation et assainissement de l'air...) par rapport aux mesures de protection individuelle

**5** Former et informer les salariés sur les risques et leur prévention sans négliger les mesures d'hygiène et d'urgence

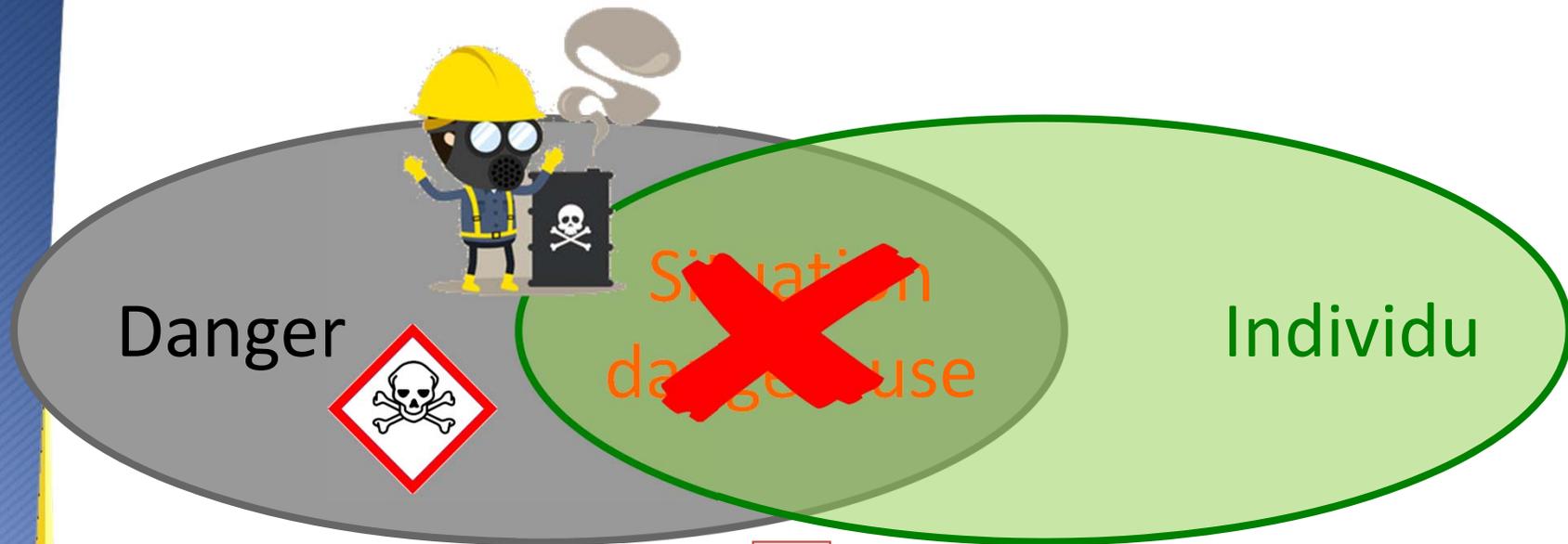


© pour l'INRS

[www.inrs.fr/risques/chimiques](http://www.inrs.fr/risques/chimiques)



# Agir sur les situations dangereuses



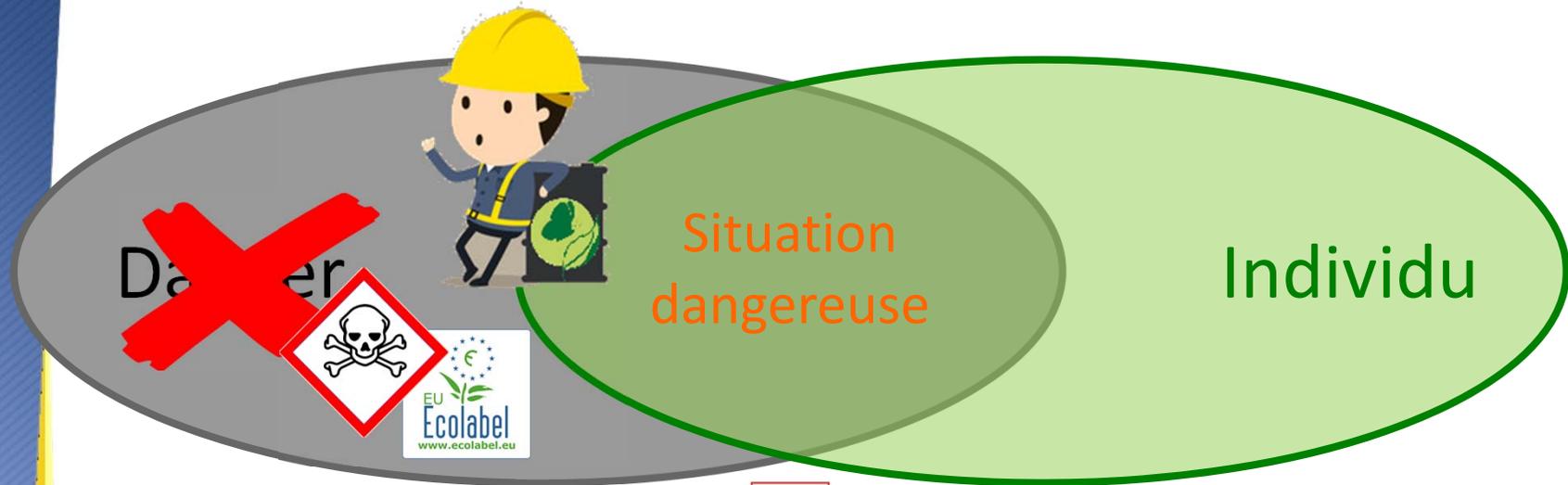
- Stockage conforme
- Limiter l'exposition
- Utiliser des EPC / EPI
- Former les agents

Risque



## DOMMAGE

# Agir sur les agents chimiques dangereux (ACD)



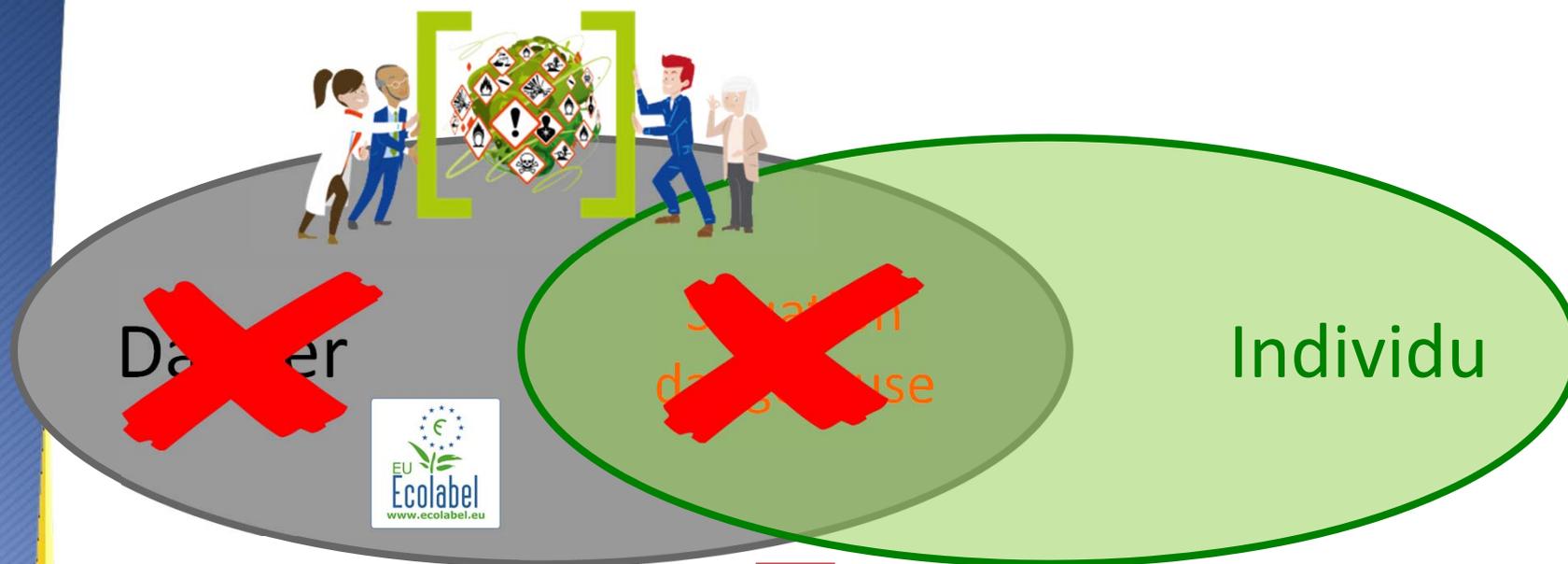
- Supprimer les ACD
- Substituer les ACD

Risque



## DOMMAGE

# Agir sur le risque chimique



- Supprimer les ACD
- Substituer les ACD
- Stockage conforme
- Limiter l'exposition
- Utiliser des EPC / EPI
- Former les agents

Risque



## DOMMAGE

## 2. Les agents chimiques dangereux

- *Qu'est ce qu'un agent chimique dangereux ?*
- *Quand apparaissent les situations de risque chimique ?*
- *Avec quels types de produits ?*
- *Que signifie les pictogrammes de dangers ?*

# Les agents chimiques dangereux

Les produits chimiques sont classés en fonction des risques qu'ils représentent selon :

- **Leurs priorités physico-chimiques**
  - Inflammables / Explosifs / instables / réactions vives et dangereuses
  - Dégagement de chaleur, émission de gaz, projection de produits...
- **Leurs priorités toxicologiques**
  - Nocifs / corrosifs / toxiques / irritants / cancérigènes
  - Effets néfastes directs pour la santé (intoxication)

La réglementation (CLP) fixe des règles de classification et d'étiquetage en fonction de ces priorités (classes de dangers).

Tout produit qui répond à ces règles est appelé Agent Chimique Dangereux (ACD).

Il existe une réglementation spécifique pour les produits Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques (CMR) le « décret CMR »

# Les ACD dans les collectivités

Services	Exemples de produit
Entretien des espaces verts	?
?	Détergents - désinfectants Bombes aérosols
Services techniques : entretien des bâtiments, menuiserie, plomberie, garage, voirie...	?
?	Acide chlorhydrique Eau de javel - soude - chlore
Station d'épuration	?
?	Solvants - encres
Blanchisserie	?
?	Solvants - acides/bases

# Situations dangereuses

Les situations dangereuses peuvent apparaître :

- Via des Agents Chimiques Dangereux clairement identifiés et étiquetés comme tels.
- Avec des produits communs ou peu dangereux pour lesquels les risques dépendent principalement des conditions d'exposition.
- Via l'émission de substances dangereuses résultant de la réaction de plusieurs produits à priori non dangereux si pris séparément.



# Les classes de dangers

Un produit est considéré comme dangereux s'il est classé dans une ou plusieurs des **28 classes de dangers** définies par le règlement CLP :

- 16 classes de dangers physiques
- 10 classes de danger pour la santé
- 2 classes de danger pour l'environnement

# Les classes de dangers

## 16 classes de danger physique :

- Explosibles
- Gaz inflammables
- Aérosols inflammables
- Gaz comburants
- Gaz sous pression
- Liquides inflammables
- Matières solides inflammables
- Substances et mélanges auto-réactifs
- Liquides pyrophoriques
- Matières solides pyrophoriques (qui s'enflamment spontanément)
- Substances et mélanges auto-échauffants
- Substances et mélanges qui au contact de l'eau dégagent des gaz inflammables
- Liquides comburants
- Matières solides comburantes
- Peroxydes organiques
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

# Les classes de dangers

## 10 classes de danger pour la santé :

- Toxicité aiguë
- Corrosion cutanée/ irritation cutanée
- Lésions oculaires graves/ irritation oculaire
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
- Mutagénicité sur les cellules germinales
- Cancérogénicité
- Toxicité pour la reproduction
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
- Danger par aspiration

# Les classes de dangers

## 2 classes de danger pour l'environnement :

- Danger pour le milieu aquatique
- Dangereux pour la couche d'ozone



# Les pictogrammes de dangers

## PRODUITS CHIMIQUES L'ÉTIQUETAGE ÉVOLUE



ancienne collection

nouvelle collection



# Les pictogrammes de dangers



Explosif



Inflammable



Comburant



Gaz sous  
pression



Corrosif



Toxicité  
aiguë



Nocif ou  
irritant



Danger pour  
la santé

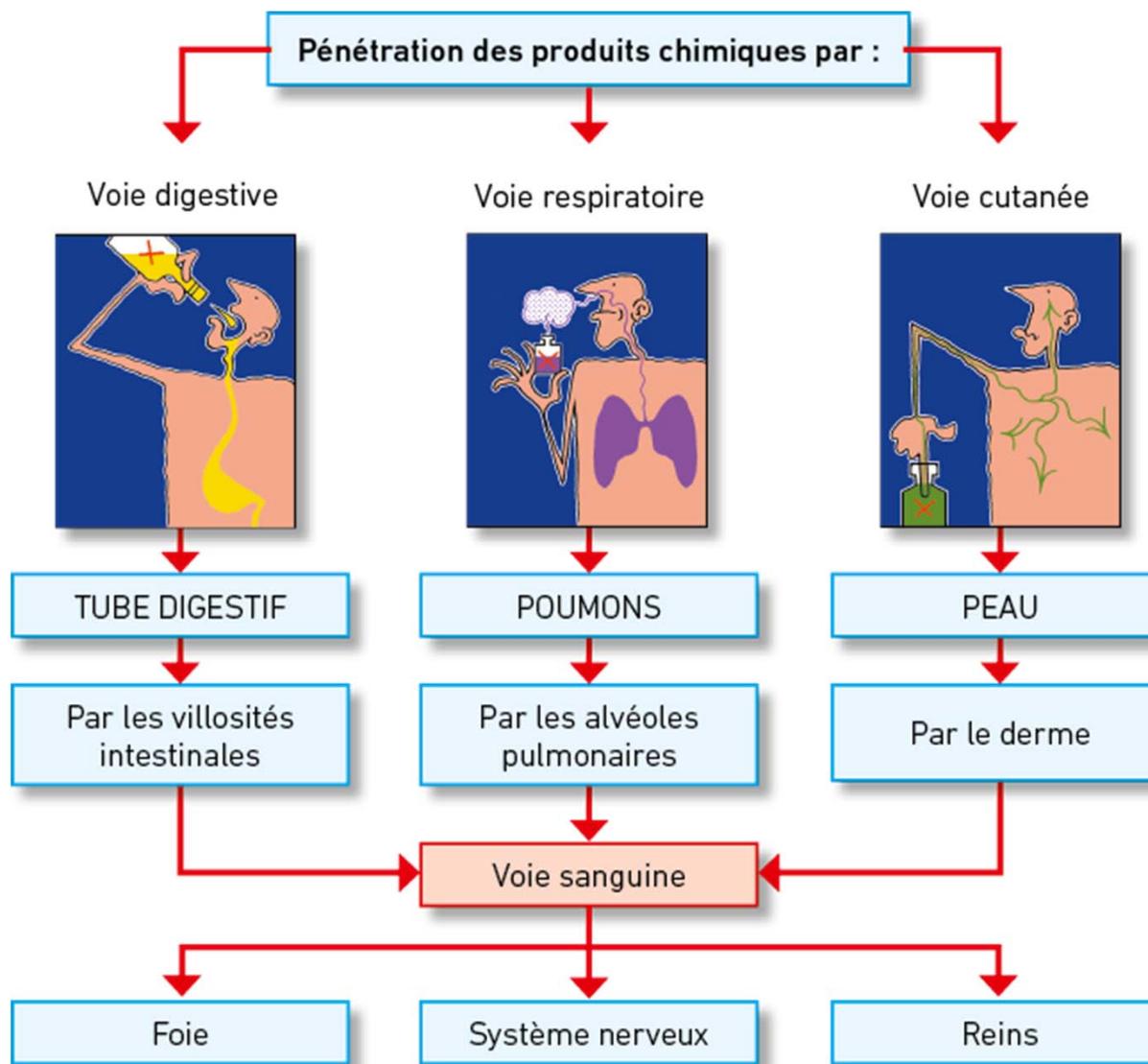


Danger pour  
l'environnement

### 3. Les risques pour la santé

- *Quelles sont les possibles voies de pénétration dans le corps d'un produit chimique ?*
- *Quelles sont les différentes formes d'intoxication ?*
- *Quelles sont les conséquences possibles pour la santé ?*
- *Un produit non classé ACD est-il forcément sans risques ?*

# Les voies de pénétration



# Les 3 formes d'intoxication

## L'intoxication aiguë :

- Résulte de l'absorption massive d'une substance en une dose unique ou quelques doses réparties sur une période de 24 heures maximum.

## L'intoxication subaiguë :

- Résulte de l'absorption répétée de doses moyennes d'une ou plusieurs substances, réparties sur une période allant de quelques jours à quelques semaines.

## L'intoxication chronique :

- Résulte d'expositions répétées et fréquentes à de faibles ou très faibles doses de différentes substances. Il s'agit de l'accumulation de toxiques dans l'organisme et de l'addition de leurs effets dans le temps.

# Les effets sur la santé



Intoxication **aiguë**



Irritation  
Brûlure  
Troubles respiratoires  
Perte de connaissance

Accident de service



Intoxication **chronique**



Allergie  
Défaillance organe  
Mutation génétique  
Cancers

Maladie professionnelle

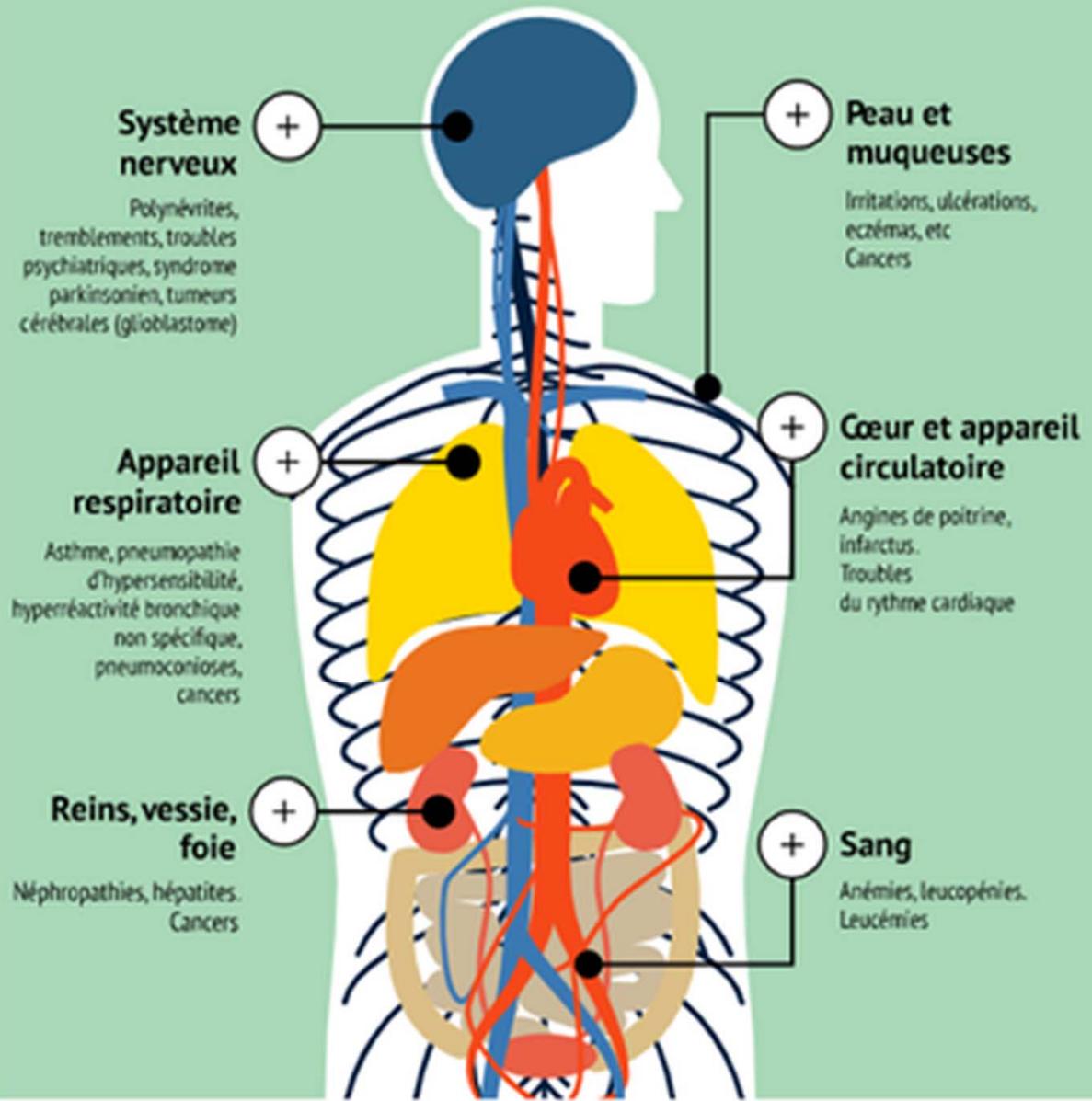
# Les effets sur la santé

## Les types d'intoxication :

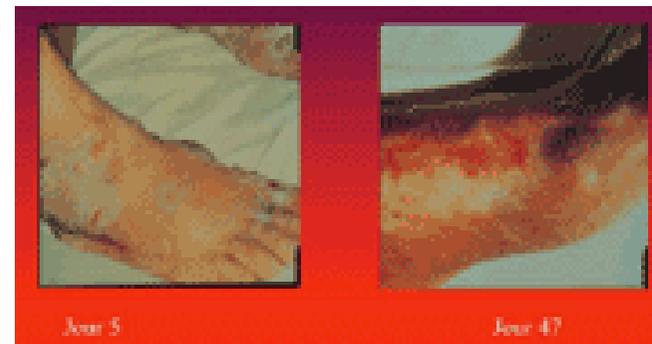
L'effet toxiques peut être :

- **local** au point de pénétration : brûlures de la peau, irritations, démangeaisons, conjonctivite, ...
- **général**, de manière plus ou moins importante : nausées, vertiges, cancers, ...
- **fatal**, en provoquant le décès à la suite d'un arrêt respiratoire.

# EFFETS SUR LA SANTÉ DES PRODUITS CHIMIQUES



# Exemples de brûlures chimiques



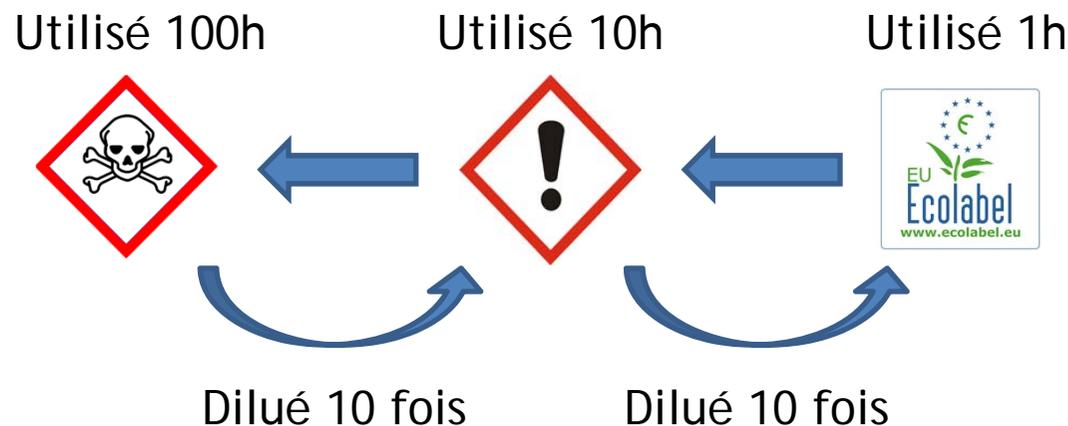
# Méfiez-vous de l'étiquette...

Lorsqu'un individu entre en contact avec un produit chimique, divers effets biologiques peuvent se produire et être soit :

- Bénéfiques (Médication améliorant la santé)
- Inoffensifs (pas de réactions)
- Néfastes (Overdose).

*« Toute substance est potentiellement un poison...  
la dose adéquate fait la différence entre un poison et un remède. »*

*Les industriels l'ont bien compris...*



## 5. Les mauvaises pratiques et mesures de prévention

- *Quelles sont les mauvaises pratiques favorisant le risque chimique en collectivité ?*
- *Quelles mesures de prévention mettre en place pour maîtriser le risque chimique ?*

# Défaut d'étiquetage



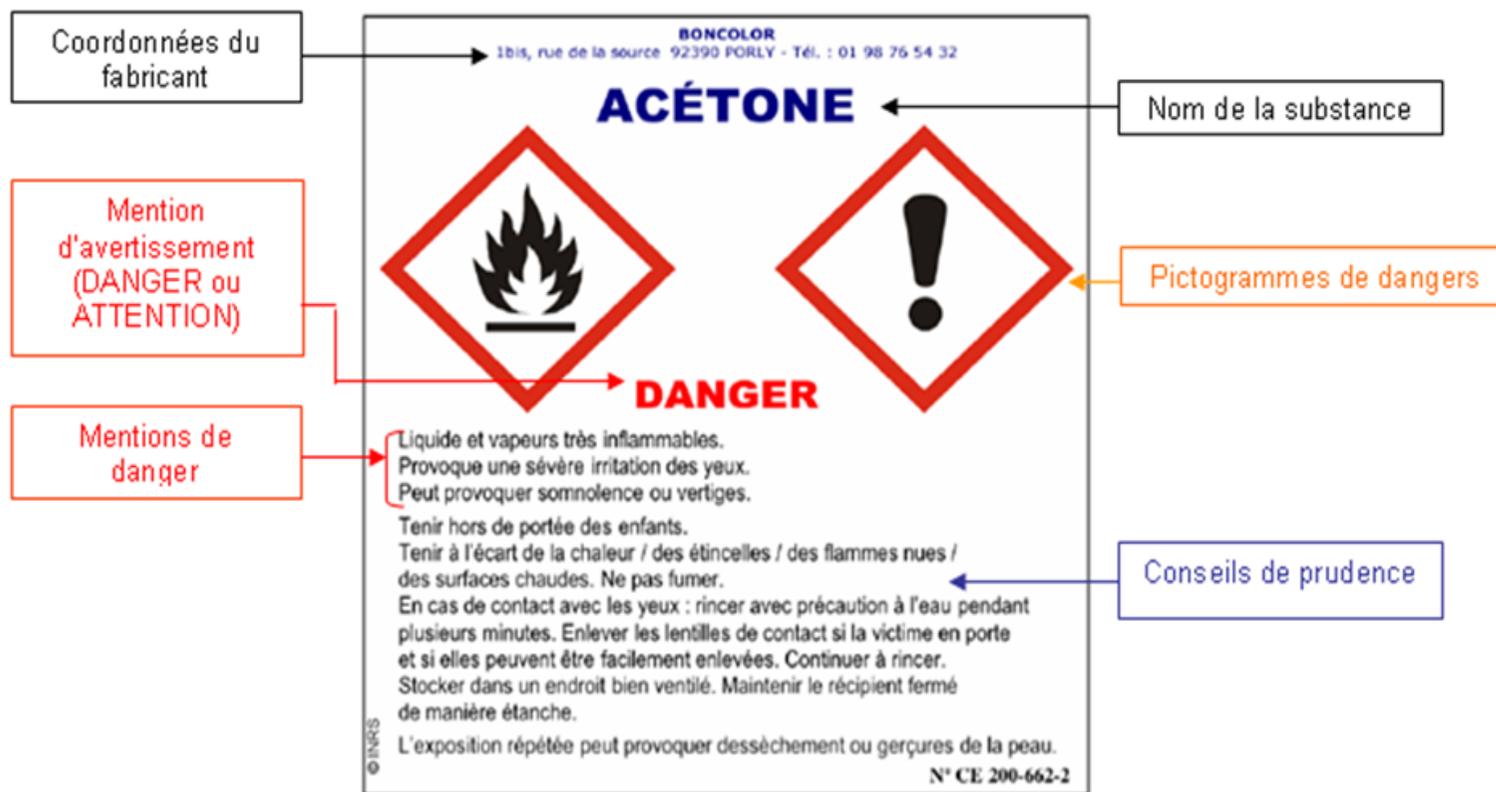
**Risques** : Utilisation mauvais produit, ingestion, accident...

**Prévention** :

- Vérifier la présence de l'étiquette
- Reproduire l'étiquette lors du transvasement
- Ne jamais transvaser dans un contenant alimentaire
- Former les agents à la lecture des étiquettes
- Evacuer les contenants non identifiés

# L'étiquetage

L'étiquette est la première source d'information sur le produit.  
L'étiquette doit figurer sur le récipient d'origine et sur chacun des emballages successifs après transvasement et reconditionnement.



# Mélange de produits incompatibles



**Risques** : Dégagement toxique, explosion, incendie....

**Prévention** :

- Ne pas faire de mélange sauf si prévu par le mode opératoire
- Vérifier la compatibilité des produits
- Porter des EPI (protection respiratoire)

M



+

# GEL JAVELeux

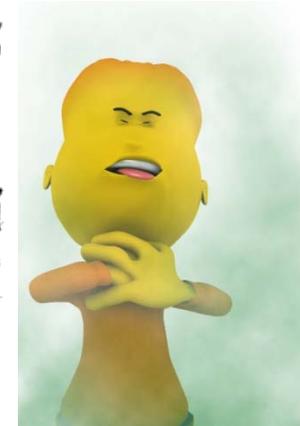
TRIPLE ACTION

## HARPIC

Harpic Gel Javel Triple Action est un gel qui contient à la fois de la javel, des agents nettoyants et un agréable parfum frais. En plus de nettoyer et désinfecter en profondeur, il révèle l'éclat de l'émail et parfume agréablement vos toilettes. Le Gel Javel Triple Action vous apporte ainsi une hygiène parfaite et un résultat impeccable.

- Nettoie et désinfecte
- Nettoie même sous les rebords
- Révèle l'éclat de l'émail
- Parfum frais citron pamplemousse
- Sans danger pour les fosses septiques

Depuis plus de 40 ans, Harpic a acquis une grande expertise en matière d'hygiène des sanitaires avec des produits d'extrême efficacité et de qualité. Harpic vous propose une gamme complète de produits qui répondent à tous vos besoins.



Chlore gazeux  
**TOXIQUE !!**

### Produit A

Eau oxygénée

Eau de javel

Eau de javel

Eau de javel

**MODE D'EMPLOI**

1. Pour enlever le bouchon à visser, pour la sécurité enfant, presser les parties non striées sur les côtés du bouchon et dévisser. Pour remettre le bouchon, le visser pour le verrouiller.

**PRECAUTIONS D'EMPLOI**

• **Conserv**er hors de la portée des enfants • Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits, peut libérer des gaz dangereux (chlore). Contient de l'hypochlorite de sodium et de l'eau oxygénée.

• Eviter le contact avec les yeux et la peau. • Eviter le contact avec la peau et les yeux. • En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. • Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. • En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. • Ne pas réutiliser le flacon vide. • Ne pas transvaser. • Ne pas utiliser sur d'autres surfaces que celle des WC. • Eviter le contact avec les vêtements, moquettes et papiers peints.

**CONTIENT**

• Moins de 5 % d'agents de surface anioniques, d'agents de surface non-ioniques, d'agents de blanchiment chlorés. • Parfums • Methylchloroisothiazolinone, Methylisothiazolinone

Ingrédients : [www.fbeuroinfo.com](http://www.fbeuroinfo.com)

**IRRITANT**

2006

### DANGER

Autre produit

Ne jamais mélanger



# Méconnaissance des produits et des risques associés



**Risques** : Utilisation inadaptée, accident, maladies...

**Prévention** :

- Disposer des Fiches de Données de Sécurité
- Disposer des consignes d'utilisation
- Former les agents à l'utilisation des produits et précautions à prendre (procédure, dosage, port des EPI)
- Sensibiliser les agents (affiches, livrets, ¼ d'heure sécurité...)

# Fiche de Données de Sécurité

La FDS est la carte d'identité du produit :

- Obligatoire pour tout produit dangereux
- Fournie à la collectivité par le fabricant ou revendeur



Elle comporte des indications essentielles :

- Précautions de stockage, d'emploi et manipulation
- Caractéristiques des EPI nécessaires
- Premiers secours en cas d'accident

Les FDS doivent être mises à disposition des agents.

Les agents doivent savoir lire une FDS (rubriques essentielles)

Vous pouvez établir des FDS simplifiées.

# Mauvaises conditions de stockage

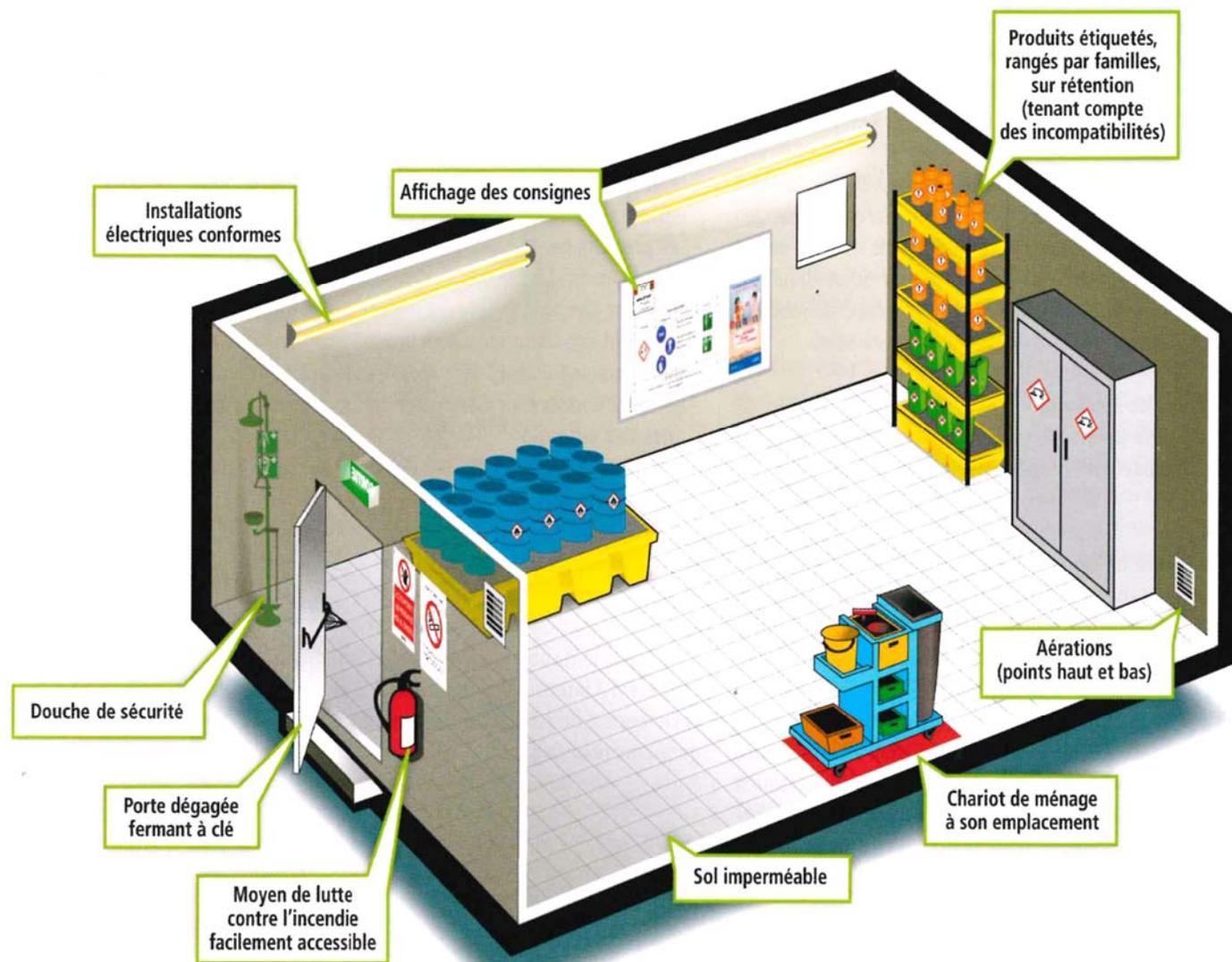


**Risques** : Pollution, incendie, dégagement gazeux, accidents...

**Prévention** :

- Locaux de stockage (armoires) réservés aux produits chimiques
- Locaux ventilés
- Bac de rétention
- Rangement
- Limiter les quantités stockées
- Vérifier la comptabilité des stockages

# Local de stockage aux normes



# Local de stockage

<b>produits inflammables</b> (essences, cuve à fioul...)	<b>produits phytosanitaires</b> (insecticides, fongicides, herbicides...)
Incompatibilités de stockage respectées (produits inflammables non stockés avec les produits toxiques)	Stockage spécifique, produits stockés par nature de risques et/ou par famille
Fermé à clef	Fermé à clef
Système d'aération ou de ventilation (au minimum une entrée d'air en partie basse du local et sortie d'air à l'opposé en partie haute)	Système d'aération ou de ventilation (au minimum une entrée d'air en partie basse du local et sortie d'air à l'opposé en partie haute)
Sol cimenté avec rétention	Sol cimenté avec rétention
Signalé « Produits inflammables » et « Interdiction de fumer et de flammes nues »	Signalé « Produits Phytosanitaires » et « Interdiction de fumer et de flammes nues »
Planchers, parois verticales coupe-feu (CF) 2 heures, et porte CF 1 heure ou Pare-Flamme (PF) 1 heure si ouverture donnant sur l'extérieur	

# Compatibilité des stockages

	✓	X	X	X	X	X	X
	X	✓	X	X	X	X	X
	X	X	✓	X	X	X	X
	X	X	X	✓	X	X	X
	X	X	X	X	✓	X	X
	X	X	X	X	X	✓	X
	X	X	X	X	X	X	✓



Peuvent être stockés ensemble



Ne doivent pas être stockés ensemble



Peuvent être stockés ensemble sous condition(s) :

- 1- Suivre les recommandations de la FDS
- 2- Les acides et les bases doivent être séparés dans deux armoires différentes. Le rangement des produits se fait par famille dans des bacs de rétention séparés
- 3- Stockage dans des armoires fermées à clé, en particulier pour les produits marqués du pictogramme SGH08 (CMR, STOT, Allergisants respiratoires)
- 4- En petites quantités

# Absence d'EPI



**Risques** : Brulure, intoxication, maladie professionnelles...

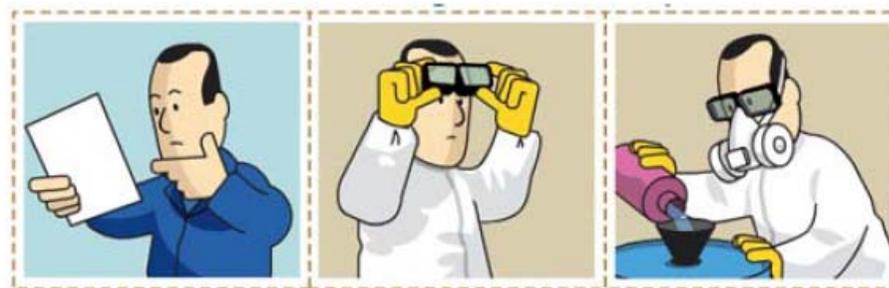
**Prévention** :

- Fournir, entretenir, faire porter les EPI
- Associer les agents au choix des EPI
- Former les agents à l'utilisation des EPI
- Communiquer et faire respecter les consignes de sécurité

# Les Equipements de Protection Individuelle



Les EPI doivent être choisis et adaptés en fonction du produit utilisé et de l'activité de l'agent.



Je lis

Je m'équipe

Je manipule

# Les gants

- Les gants de protection chimique (norme EN 374) sont identifiés par ce pictogramme :

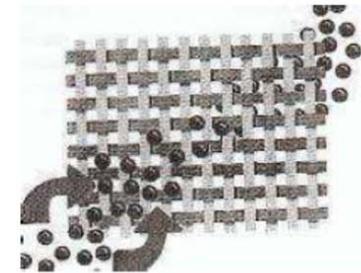
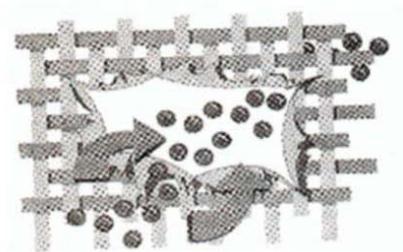


- Les gants sont caractérisés par :

*Résistance à la dégradation  
(craquelure, durcissement)*

*Résistance à la pénétration  
(passage du produit à travers  
les imperfections du gant)*

*Résistance à la perméation  
(passage du produit à travers  
le gant)*



# Choix des gants

- Les gants sont plus ou moins efficaces selon le type de matière et la nature du produit utilisé. Ils sont testés pour différents liquides codifiés par des lettres :

A	Méthanol	E	Carbone de soufre	I	Acetate ethylique
B	Acéton	F	Toluène	J	Heptane n
C	Nitrilee d'acetone	G	Diethylamine	K	Hydroxyde de sodium 40%
D	Chlorure de methylene	H	Tetrahydrofurane	L	Acide sulfurique 96%

- L'efficacité d'un gant est indiquée via l'indice de perméation qui indique le temps nécessaire à un produit dangereux pour traverser le film protecteur du gant. Les gants sont classés selon 6 niveaux d'efficacité.

EN 374-#:2003	0	<10 minutes	3	≥60 minutes	5	≥240 minutes
	1	≥10 minutes	4	≥120 minutes	6	≥480 minutes
	2	≥30 minutes				

- Pour être considéré comme EPI, un gant doit être au minimum de classe 2**

# Vigilance sur les gants jetables



# Utilisation des gants

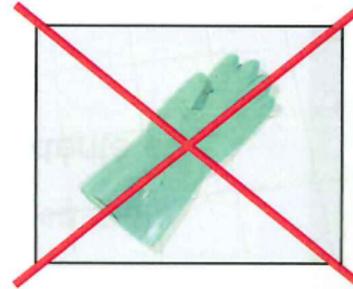
## Ce qu'il ne faut pas faire



Ne pas retirer les gants en touchant la surface extérieure



Replier le bord de la manchette et tirer le gant en le retournant

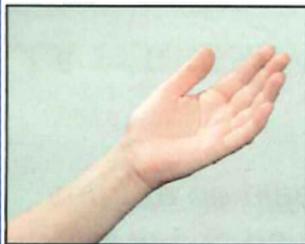


Ne pas utiliser des gants avec des défauts



Ne réutiliser que des gants sans craquelures ni déchirures

## Ce qu'il faut faire



Mettre le gant sur des mains propres et sèches



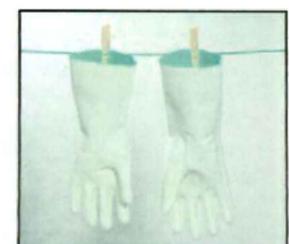
Porter des gants seulement pendant les phases de travail nécessitant leur emploi



Retourner le bord de la manchette pendant la phase de travail



Pour nettoyer le gant, rincer à l'eau courante puis essuyer avec un chiffon



Avant réutilisation, laisser sécher l'intérieur des gants

# Secours

## Donner les premiers soins

- ▶ En cas de contact avec les yeux ou la peau
  - effectuer un rinçage immédiat, abondant et prolongé à l'eau
  
- ▶ En cas d'ingestion :
  - prévenir les secours (15),
  - ne pas donner à boire, ne pas faire vomir.
  
- ▶ En cas d'inhalation de produits chimiques :
  - prévenir les secours (15),
  - mettre la victime dans un lieu aéré.

## Avertir

- Les secouristes de votre service
- Votre responsable
- Les secours d'urgence, si besoin (15).



## 6. Les règles d'hygiène

- *Quelles sont les bonnes pratiques d'hygiène limitant le risque chimique en collectivité ?*

# L'hygiène



# L'hygiène



Produits chimiques

+

Produits alimentaires

=

**DANGER**



C'est facile, non ?



Maintenant, c'est à vous !



# Les incompatibilités chimiques

Complétez en groupe le tableau qui va vous être distribué



Peuvent être stockés ensemble



Ne doivent pas être stockés ensemble



Peuvent être stockés ensemble sous condition(s) :

- 1- Suivre les recommandations de la FDS
- 2- Les acides et les bases doivent être séparés dans deux armoires différentes. Le rangement des produits se fait par famille dans des bacs de rétention séparés
- 3- Stockage dans des armoires fermées à clé, en particulier pour les produits marqués du pictogramme SGH08 (CMR, STOT, Allergisants respiratoires)
- 4- En petites quantités

## Réalisation d'une FDS simplifiée

Au sein de votre collectivité, des produits peuvent être stockés au sein de votre collectivité.

Une Fiche de Données de Sécurité pouvant représenter jusqu'à 10 pages, nous vous proposons de réaliser en groupe une FDS simplifiée avec une vraie FDS.

# Pour aller plus loin

## Vidéos

- [Démarche de prévention des risques chimiques](#)
- [INRS : les risques chimiques](#)
- [Connaitre les pictogrammes de danger et précautions associées](#)

## Fiches Prévention du CDG51

- [T-1 : L'étiquetage des produits chimiques](#)
- [T-25 : Les gants : choix, utilisation, entretien](#)
- [O-15 : Exemple de FDS simplifiée](#)

## Outil d'évaluation du risque chimique

- [Seirich : Evaluer le risque chimique](#)

**MERCI POUR VOTRE  
ATTENTION**

# Le service Prévention se tient à votre disposition



Jérémy CAZORLA: [sst.prev@cdg51.fr](mailto:sst.prev@cdg51.fr)

03 26 69 98 93

Emmanuel CHEF: [prevention@cdg51.fr](mailto:prevention@cdg51.fr)

 03 26 69 99 17

Secrétariat prévention : [securite@cdg51.fr](mailto:securite@cdg51.fr)

 03 26 69 99 15